



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 janvier 2023
N°514

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie, annonce les zones industrialo-portuaires de Dunkerque et de Fos sur Mer comme lauréates de l'appel à projets « zones industrielles bas carbone » (ZIBAC), dans le cadre de France 2030.

Le Président de la République a fixé le 8 novembre 2022 un objectif de division par deux des émissions industrielles françaises au cours de la prochaine décennie. Pour atteindre cet objectif, la planification écologique est une nouvelle méthode indispensable, afin de mettre en cohérence les efforts demandés aux industriels et le déploiement sur les territoires des solutions technologiques nécessaires à la transition écologique : hydrogène, capture de carbone, chaleur renouvelable, électricité bas carbone.

Dans cette optique, le ministre Roland Lescure annonce ce jour la création de « Zones Industrielles Bas Carbone » où l'Etat soutiendra financièrement le déploiement accéléré des technologies, infrastructures et réseaux nécessaires à la décarbonation.

Ces zones ont vocation à constituer des territoires pionniers de la décarbonation de l'industrie française ainsi que des territoires industriels « clé en main » pour les entreprises désireuses d'investir dans la transition écologique, afin d'en faire un levier majeur de réindustrialisation verte.

Suite à l'appel à projets ZIBAC, de France 2030, le Gouvernement a retenu les projets des bassins industriels de Dunkerque et Fos-sur-Mer pour devenir les deux premières « Zones Industrielles Bas Carbone » (ZIBAC). Deux nouvelles relèves de l'appel à projets, le 15/11/2022 et 15 mai 2023, permettront de sélectionner une dizaine de zones industrielles supplémentaires, les plus émissives, appelées à constituer une deuxième phase de cette initiative.

Porté par le groupement d'intérêt public Euraenergie, le projet DKarbonation figure parmi les deux premiers lauréats nationaux de cet appel à projets. Il couvre la zone industrialo-portuaire de Dunkerque et 30 partenaires publics et privés. **L'Etat accorde une aide globale à hauteur 13,6 millions d'euros pour réaliser des études d'ingénierie et de faisabilité de décarbonation de la zone.**

Ces études porteront sur un large panel de projets : autoroute de la chaleur, construction et intégration d'infrastructures CO₂, électrification de la zone, production d'hydrogène bas carbone... Elles permettront de disposer d'une vue complète des besoins en infrastructures pour la décarbonation de la zone (13,8 MtCO₂eq émis en 2019, soit 21% des émissions françaises actuelles) et disposer des meilleures options pour la zone et consolider ainsi ses 17 000 emplois, et contribuer à terme à la création de 3000 emplois supplémentaires directs et 7500 indirects.

Plusieurs infrastructures collectives comme les réseaux de CO₂, d'hydrogène pourraient être connectées dans l'avenir à des réseaux desservant des territoires beaucoup plus vastes, nationaux et internationaux contribuant à l'attractivité et au dynamisme de la zone.

Les études seront conduites durant la période 2023-2024 et permettront, outre l'établissement de trajectoire de décarbonation des grands clusters industriels, d'appuyer la démarche de planification écologique à l'échelle nationale, et constituent à ce titre une démarche complémentaire des travaux d'élaboration des feuilles de route de décarbonation des sites et filières, menés conjointement par les services de l'Etat et les industriels.

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, a déclaré : *« Je salue les projets portés par les collectifs Euranergie à Dunkerque et PIICTO – Syrius à Fos-sur-Mer qui deviendront les deux premières zones industrielles bas carbone françaises. Ces projets montrent le dynamisme de ces territoires et leur engagement pionnier dans la décarbonation de l'industrie. Ils sont aussi un facteur clé de réindustrialisation verte. Demain, l'attractivité d'un territoire se mesurera à la présence des infrastructures indispensables pour l'industrie décarbonée : l'électricité, l'hydrogène, la capture de CO₂. Je suis sûr que la mise en place de zones industrielles bas carbone sur tous les grands bassins industriels français permettra de faire de la France le pays le plus attractif du monde pour les industries vertes. »*

Contacts presse :

Cabinet de Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'Industrie

presse@industrie.gouv.fr – 01 53 18 43 18

Secrétariat général pour l'investissement :

presse.sgpi@pm.gouv.fr – 01 42 75 64 58

À propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50 % à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir